

NOVEMBRE 2021
n°310

SOMMAIRE

Pages 1 à 3 :

**Au secours !
L'inflation est de retour**

Page 4 :

**Panorama des
marchés financiers et
chiffres clés**

AU SECOURS ! L'INFLATION EST DE RETOUR

La reprise de l'activité post covid s'avère très vigoureuse avec une croissance mondiale supérieure à 6 %. Il s'ensuit une envolée des cours des matières premières et de l'énergie accompagnée de la pénurie de nombreux matériaux tels que les semi-conducteurs laissant augurer le retour probable de l'inflation. Ce phénomène, qui agite la planète financière depuis quelques mois, pourrait, s'il devait s'installer durablement, faire vaciller la croissance mondiale et impacter les marchés boursiers. **En clair, il faut adapter votre stratégie patrimoniale.**

Si vous n'êtes pas familier avec la théorie économique, vous avez certainement de la difficulté à comprendre en quoi l'inflation risque de tout bouleverser. Si vous prenez la peine de lire ces quelques lignes, tout devrait devenir clair comme de l'eau de roche !

En premier lieu, il est utile de rappeler la définition de l'inflation. Pour l'INSEE, elle se définit comme « **la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix** ». La perte de valeur de la monnaie est un phénomène qui frappe l'économie nationale dans son ensemble et tous ses acteurs (ménages, entreprises...). Le niveau de l'inflation se mesure via l'indice des prix à la consommation qui demeure toutefois une mesure partielle puisque l'inflation couvre un champ plus large que celui de la seule consommation des ménages.

Maintenir la stabilité des prix de façon à préserver le pouvoir d'achat des agents économiques est le rôle de la Banque Centrale. Comme signifié précédemment, l'augmentation du coût de la vie se mesure par l'inflation qui est le reflet de la croissance de l'économie. Si la croissance est trop soutenue, cela risque d'entraîner une hausse des prix supérieure à celle des salaires et, de ce fait, de rompre la stabilité du pouvoir d'achat. Dans ce cas, les autorités monétaires vont être tentées d'enrayer cette hausse en agissant sur les taux directeurs et plus particulièrement sur celui lié au refinancement. Ce dernier représente le prix auquel les banques commerciales achètent leurs liquidités pour octroyer les crédits aux ménages et aux entreprises. **Les mouvements des taux directeurs des banques centrales ont donc une incidence directe sur la masse monétaire en circulation et de fait sur l'activité économique du pays.** La hausse du taux de refinancement aura pour conséquence de renchérir le coût de l'argent des banques qui le répercuteront aux ménages et aux entreprises en augmentant les taux des crédits. La consommation et les investissements diminueront, ce qui aura pour effet de freiner la croissance de l'économie et donc ralentir la hausse des prix. De même, la hausse des rendements des produits de l'épargne incitera les ménages à épargner davantage et, par conséquent, à moins consommer ce qui renforcera le ralentissement de l'économie et freinera l'inflation.

Si en tant qu'épargnant une hausse des taux peut être interprétée comme le signe d'un meilleur rendement potentiel de l'épargne, la phase de hausse peut devenir problématique si vous ne l'avez pas anticipée puisque les cours des actions aussi bien que ceux des obligations vont être amenés à baisser.

Aussi, en tant que détenteur d'une obligation, vous êtes titulaire d'une créance sur l'émetteur qui peut être l'Etat, une collectivité locale ou une entreprise. Si le taux de l'obligation est fixe, les coupons versés vont rester constants et la seule variable d'ajustement sera le prix de l'obligation. En effet, quand les taux d'intérêt montent, les nouvelles obligations sont émises avec des coupons supérieurs à ceux des anciennes. La valeur de ces dernières se met donc à baisser puisque vous allez être tenté de vendre vos anciennes obligations pour en acquérir de nouvelles qui offrent une meilleure rémunération. Inversement, quand les taux d'intérêt baissent, le prix des obligations à taux fixe déjà en circulation monte. L'inflation occasionnera donc une hausse des taux ce qui fera mécaniquement baisser le cours des obligations à taux fixe d'où une perte en capital.

La situation n'est guère plus favorable pour les détenteurs d'actions puisque dans l'anticipation d'un relèvement des taux, les marchés actions tendent à baisser suite à un mécanisme de vases communicants entre marché monétaire et marché actions. Il est vrai que lorsque les taux directeurs remontent, le coût de l'emprunt des entreprises se renchérit érodant ainsi leur capacité bénéficiaire. Les particuliers sont plus disposés à épargner qu'à emprunter pour consommer, amenuisant ainsi les recettes et les bénéfices des entreprises. Mais ces causes ne sont pas suffisamment significatives pour peser sur les cours. **La véritable raison d'une baisse des cours des actions s'explique par l'augmentation mécanique du taux de rentabilité attendu par les investisseurs. En effet, celui-ci correspond à la rémunération d'un actif non risqué qui est dépendante des taux directeurs plus une prime de risque.** Une hausse des taux aura pour conséquence d'augmenter la rémunération de l'épargne sans risque, ce qui poussera les investisseurs, soucieux d'arbitrer leur épargne sur le véhicule offrant le meilleur couple risque/rendement, à souhaiter un meilleur rendement des investissements en actions. Faute de cela, ils vendront leurs actions pour acheter des obligations. L'obtention d'un meilleur rendement passe soit par une hausse attendue des profits des entreprises, ce qui semble peu probable dans un contexte de hausse des taux, soit par une baisse des cours des actions. A titre d'exemple, une hausse des taux de 0,25% entraîne une baisse de l'ordre de 7% du cours de bourse d'une société offrant une politique de dividende stable.

Maintenant que vous maîtrisez les rouages de l'inflation et les effets néfastes sur votre épargne, **il reste à déterminer si les tensions inflationnistes sont conjoncturelles ou structurelles.** Si les arguments développés par chacun des deux camps sont recevables, il est, aujourd'hui, impossible de répondre à cette question pourtant fondamentale. Si les tensions sont simplement conjoncturelles, il s'agit d'un simple feu de paille qui demeurera sans conséquence sur votre épargne. En revanche, si le phénomène s'avère être structurel, il est primordial de revoir votre stratégie patrimoniale.

Même s'il est impossible de répondre à cette problématique, il convient néanmoins de se focaliser sur un indicateur pertinent, à savoir l'inflation sous-jacente en lieu et place de l'indice des prix à la consommation. **L'inflation sous-jacente se définit, selon l'INSEE, comme un indice désaisonnalisé qui permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix.** Il traduit donc l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande. Il exclut les prix soumis à l'intervention de l'État (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes, fleurs et plantes...) qui subissent des mouvements très variables au regard des facteurs climatiques ou des tensions sur les marchés mondiaux. L'indice d'inflation sous-jacente est corrigé des mesures fiscales (hausse ou baisse de la TVA, mesures spécifiques sur les produits...) de façon à neutraliser les effets sur l'indice des prix de la variation de la fiscalité indirecte ou des mesures gouvernementales affectant directement les prix à la consommation. **En clair, l'inflation sous-jacente est plus adaptée pour anticiper les tensions inflationnistes car elle est moins perturbée par des phénomènes exogènes.**

Selon les chiffres de l'INSEE, en septembre 2021, l'inflation sous-jacente ressortait à 1,3 % contre 2,2 % pour l'inflation résultant de l'indice des prix à la consommation.

Afin de discerner si l'inflation est conjoncturelle ou structurelle et prendre les bonnes décisions pour votre épargne, vous devez donc **vous préoccuper davantage de l'inflation sous-jacente que de l'inflation résultant de l'indice des prix à la consommation car celui-ci est pollué par les fluctuations de court terme.** Au regard de l'inflation sous-jacente, la situation n'est pas critique mais pourrait toutefois le devenir.

Sachez que les mesures de soutien prises par les gouvernements lors de la crise sanitaire telles que les aides aux ménages (distribution de chèques aux USA et chômage partiel en Europe) sont purement conjoncturelles.

En revanche, les mesures liées à la transition énergétique sont un indéniable facteur de soutien structurel de l'inflation. Il en est de même concernant l'évolution des salaires. En effet, autant les prix des matières premières peuvent fluctuer tant à la hausse qu'à la baisse, les salaires ne le peuvent pas. Toute hausse salariale est définitivement acquise puisqu'un retour en arrière est totalement impossible. Ce phénomène peut vite se transformer en spirale inflationniste, à savoir : la hausse des prix entraîne des hausses de salaires en vue de lutter contre l'érosion du pouvoir d'achat des ménages ce qui oblige les entreprises à augmenter les prix pour maintenir leurs marges ce qui entraîne de nouvelles augmentations de salaires... Et s'installe alors un véritable cercle vicieux contre lequel il est difficile de lutter.

Si vous estimez que l'inflation structurelle est inévitable, vous devez vous préoccuper de modifier la répartition de vos avoirs financiers puisque plus l'inflation va augmenter plus le pouvoir d'achat de votre épargne va baisser. **Pour éviter de vous fourvoyer, vous devez tenir compte du taux réel net de l'épargne, c'est-à-dire le rendement après fiscalité et prélèvements sociaux corrigé de l'inflation.**

Ainsi, placer de l'argent sur son livret A à 0,50 % net d'impôt avec une inflation à 2 % revient à s'appauvrir de 1,50 % par an ! Au terme de 5 ans, l'appauvrissement se monte à près de 8 % et 16 % sur 10 ans ! Il en est de même pour les fonds euro des assurances vie. Compte tenu d'une fiscalité de l'épargne de 30 % (PFU) et d'une inflation de

2 %, afin de préserver votre épargne de l'érosion monétaire, vous devez, au moins, obtenir un taux de rendement annuel de 2,85 %. **En clair, si vous ne visez pas au moins 3 % de rendement, vous êtes condamné à vous appauvrir !**

Vous l'avez compris, avec le retour de l'inflation, il est impératif d'accepter une prise de risque pour tirer votre épingle du jeu. Si, comme la plupart des épargnants vous êtes averse au risque, quelles sont les alternatives qui s'offrent à vous ?

Si votre contrat d'assurance vie est exclusivement ou majoritairement composé de fonds euro, vous devez en arbitrer une partie au profit de supports plus rémunérateurs et peu volatils. Certaines compagnies d'assurance, telles que Generali, ont annoncé que le rendement de leur fonds en euro serait de l'ordre de 0,50 % sur 2021 mais, en contrepartie, ont étoffé leur gamme de solutions alternatives.

Ainsi, si vous possédez un contrat Himalia ou E-Novline, vous avez accès au support **GF Infrastructures Durables. Il s'agit d'un fonds géré par Generali basé sur le financement des infrastructures.** Cette thématique répond à des enjeux de développement durable et nécessite d'importants besoins de financement. Décorrélé des marchés financiers, ce fonds offre une protection contre l'inflation et la cyclicité économique. Il génère des rendements stables et apporte une visibilité à long terme pour les investisseurs. En clair, pour un risque légèrement supérieur au fonds euro, ce fonds vise un rendement de 3 % à 4 % l'an avec peu de volatilité. Bien que s'agissant d'une solution axée sur des programmes de financement à long terme, Generali offre une liquidité immédiate en cas de sortie sans frais ni pénalité. **Le triptyque magique qui a fait le succès du fonds euro, en proposant liquidité, sécurité et rentabilité, se trouve de nouveau réuni avec GF Infrastructures Durables avec en prime une protection contre l'inflation.**

L'immobilier demeure un excellent moyen pour protéger votre capital de l'érosion monétaire. En effet, ce type d'investissement offre une indexation des loyers et du capital sur l'inflation. **Au sein de l'assurance vie, les véhicules les plus adaptés sont les SCI qui demeurent un excellent palliatif au fonds euro. La SCI ViaGénération** basée sur le principe du viager en est une parfaite illustration. Cette SCI a pour objet d'acquérir en nue-propriété des logements occupés par leurs propriétaires ou libre d'occupation avec une réserve de droits d'usage puis de les revendre à l'extinction du viager permettant ainsi de matérialiser la décote d'acquisition. Depuis sa création, en septembre 2017, cette SCI a progressé de 25 % soit une **performance moyenne annuelle de 5,75 % avec une volatilité très faible fixée à 1,74 %.** **La SCI Perial Euro Carbone** opère des investissements dans des immeubles de bureaux en maîtrisant l'ensemble de la chaîne de valeur et la donnée énergétique. Autrement dit, elle veille à éviter les émissions de carbone, à réduire ce qui n'a pu être évité et à le compenser en sélectionnant des projets ayant un impact positif sur l'environnement. L'objectif de cette SCI est de délivrer **un rendement de 4 % l'an avec une très faible volatilité.** **La SCI Novaxia R** a pour objet de recycler les locaux de bureaux situés sur Paris et la première couronne qui ne sont plus aux normes en locaux d'habitation. Cette SCI est labellisée ISR et Finansol (finance solidaire) et a pour objectif de servir **un rendement de 4 % l'an avec une faible volatilité.**

Les obligations indexées sur l'inflation sont un moyen de se prémunir des effets de l'inflation puisque les intérêts de ces obligations varient en fonction du taux d'inflation. Autrement dit, plus l'inflation progressera, plus la valeur et le coupon de l'obligation indexée augmenteront. En cas de baisse de l'inflation, l'effet inverse se produira et vous subirez inévitablement des pertes en capital.

Des supports flexibles, tels que Mage Global Equilibre, sont également bien armés pour encaisser le choc inflationniste. En effet, la première ligne de ce fonds est un ETF basé sur les anticipations d'inflation aux USA. Preuve de ce choix judicieux, cet ETF enregistre une performance de plus de 15 % depuis le début de l'année. Pour rappel, Mage Global Equilibre est un fonds géré par ROTHSCILD & CO qui nous est entièrement dédié. De ce fait, nous sommes présents au sein du comité de gestion et participons activement à la gouvernance de ce fonds. Nous avons donc la possibilité d'infléchir les choix stratégiques à opérer en matière de gestion et de vérifier que les décisions prises le sont exclusivement dans l'intérêt de nos clients. La part actions de Mage Global Equilibre peut varier de 20 % à 80 % en fonction des opportunités présentes sur les marchés boursiers. A ce jour, compte tenu du niveau de valorisation élevé des marchés boursiers et des craintes inflationnistes, la part actions est proche de sa borne minimale puisqu'elle représente 25 %. La principale ligne de la poche actions est composée d'un ETF sur les banques européennes. Outre la faible valorisation de ce secteur, les banques profiteront à plein de la hausse des taux d'intérêt qui se produira inévitablement sous l'effet des tensions inflationnistes. La principale force de Mage Global Equilibre est sa réactivité grâce à sa gestion discrétionnaire et sa maîtrise du risque. Même si la volatilité de ce fonds est parfaitement contenue avec un taux de 5,6 %, Mage Global Equilibre ne peut se substituer en tant que tel au fonds euro car l'échelle des risques n'est pas la même. En revanche, il se marie parfaitement au fonds euro pour doper le rendement de l'épargne avec une bonne maîtrise du risque.

D'autres solutions offrant une protection contre l'inflation telles que l'or et les crypto-monnaies existent mais présentent toutefois une volatilité trop élevée pour pouvoir être mises entre toutes les mains.

En conclusion, nous sommes en train de changer de paradigme en quittant l'ère déflationniste pour entrer dans un monde inflationniste. Comme c'est le cas lors de toute phase de transition, des soubresauts sont à attendre offrant de nouvelles opportunités. **Pour être en mesure d'en tirer profit, vous devez revoir l'allocation d'actifs de vos différents placements et bien évidemment vos contrats d'assurance vie sous peine de vous appauvrir !** Comme évoqué précédemment, les actifs à éviter en période d'inflation sont les obligations à taux fixe, les actions et tous les actifs dont la rémunération est inférieure au taux d'inflation tels que les liquidités, les livrets d'épargne, le monétaire, les fonds en euros... Vous avez désormais tous les atouts en main pour franchir ce cap et sommes à votre disposition pour vous y aider.

PANORAMA DES MARCHÉS FINANCIERS

Données arrêtées au 29 octobre 2021

Marchés des Actions	Niveau des indices	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
PARIS (CAC 40)	6 830,34	4,76%	23,04%	34,10%	51,47%
PARIS (CAC 40 GR)	19 412,63	4,76%	25,76%	45,28%	74,87%
PARIS (CAC Mid&Small)	15 687,13	4,39%	17,78%	22,00%	40,12%
PARIS (CAC All-Tradable)	5 244,98	4,50%	21,60%	31,10%	49,37%
EUROPE (Euro Stoxx 50)	4 250,56	5,00%	19,65%	32,93%	39,12%
NEW YORK (Dow Jones)	35 819,56	5,84%	17,03%	42,62%	97,44%
NEW YORK (Nasdaq Composite)	14 498,39	0,34%	12,49%	98,45%	179,40%
FRANCFORT (Dax Xetra)	15 688,77	2,81%	14,36%	37,05%	47,11%
LONDRES (FTSE 100)	7 237,57	2,13%	12,03%	1,54%	4,07%
TOKYO (Nikkei 225)	28 892,69	-1,90%	5,28%	31,81%	65,81%
MONDE (Msci World) en Euros	276,68	5,19%	21,92%	50,58%	71,75%

Taux d'intérêt	jour le jour	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans
FRANCE	-0,58%	-0,60%	-0,21%	0,21%	0,59%
ETATS-UNIS	0,07%	0,42%	1,21%	1,52%	1,95%
ROYAUME-UNI	0,04%	0,65%	0,72%	1,00%	1,18%
JAPON	-0,08%	-0,11%	-0,08%	0,10%	0,47%

Or et Devises	Cours	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
LINGOT	49 890 €	2,36%	-0,22%	45,75%	34,04%
NAPOLEON	299,40 €	1,53%	-1,80%	47,56%	36,77%
EURO / DOLLAR	\$ 1,1683	0,73%	-5,01%	2,98%	6,57%
EURO / LIVRE STERLING	£ 0,8470	-1,94%	-6,19%	-5,13%	-5,61%
EURO / 100 YENS	¥ 132,67	2,16%	4,54%	3,41%	15,28%
EURO / FRANC SUISSE	CHF 1,0651	-1,74%	-1,76%	-6,60%	-1,85%

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Données arrêtées au 29 octobre 2021

PRODUIT INTERIEUR BRUT 3 ^{ème} TRIMESTRE 2021	2 438,11 milliards d'euros
DEFICIT PUBLIC 2020	211,5 milliards d'euros soit 8,8 % du PIB
DETTE PUBLIQUE 2 ^{ème} TRIMESTRE 2021	2 762 milliards d'euros soit 114,9 % du PIB
TAUX DE CROISSANCE TRIMESTRIEL DU PIB	+ 3,00 % au 3 ^{ème} trimestre 2021
PRODUCTION INDUSTRIELLE	+ 1,00 % en août 2021
DEPENSE DE CONSOMMATION DES MENAGES	- 0,20 % en septembre 2021
PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE	3 428 euros par mois à compter du 01/01/2021
SMIC (BRUT)	10,48 € au 01/10/2021 soit 1 589,47 € mensuels
INDICE DES PRIX	+ 2,20 % sur un an
INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX (ILC)	+ 2,59 % sur un an
INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)	+ 0,83 % sur un an
TAUX DE CHOMAGE	8,00 % de la population active

2, avenue de Flandre - CS 15015 - 59705 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex

Tél. : 03.20.72.07.71 - Fax : 03.20.65.29.04 - magellanconseil@magellanconseil.fr - www.magellanconseil.fr

S.A.R.L. au capital de 40 000 € - R.C.S. Lille Métropole B 392 608 311 - Code APE N° 6619B - TVA intracommunautaire N° FR20392608311 - Membre de l'ANACOFI CIF association agréée par l'AMF

Référéncée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N° 07 005 844 en tant que Conseiller en Investissement Financier et courtier d'assurance.

Intermédiaire Immobilier (carte professionnelle délivrée par la CCI de Lille N° CPI 5906 2016 000 011 371) - Garantie financière « non détention de fonds pour compte de tiers » et responsabilité civile professionnelle police N° 114.239.900 (Adhérent numéro : 226152) - MMA IARD 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9